

INFORMATION

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE

**Opérations réalisées dans le cadre d'un mandat de gestion programmée conforme à la
recommandation 2010-07 de l'AMF.**

DECLARANT : Nicolas SCHIMEL, Président Directeur Général
INSTRUMENT FINANCIER : Actions
NATURE DE L'OPÉRATION : Acquisition
DATE DE L'OPÉRATION : 01 juin 2016
DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 01 juin 2016
LIEU DE L'OPÉRATION : Paris
PRIX UNITAIRE : 24,9934 Euro
MONTANT DE L'OPÉRATION : 2 974,21 Euro
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :